

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 08967

Numéro SIREN : 809 693 617

Nom ou dénomination : 2C PARTENAIRES

Ce dépôt a été enregistré le 08/12/2023 sous le numéro de dépôt 52544

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles							
	Immobilisations en cours							
Avances et acomptes								
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations	1 200	1 200		1 200	1 200	100.00		
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts	10 028 261		10 028 261	9 870 284	157 976	1.60		
Autres immobilisations financières								
Total II	10 029 461	1 200	10 028 261	9 871 484	156 776	1.59		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés							
	Autres créances	3 323 430		3 323 430	3 070 144	253 285	8.25	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	2 491		2 491	6 519	4 029	61.80		
Charges constatées d'avance (3)								
Total III	3 325 920		3 325 920	3 076 664	249 256	8.10		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	13 355 381	1 200	13 354 181	12 948 148	406 032	3.14		

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2022	Exercice N-1 31/12/2021	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 6 044 548) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	6 044 548	6 044 548		
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	1 383 114	2 745 689	1 362 576	49.63
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	1 075 697	1 362 576	286 879	21.05
Subventions d'investissement Provisions réglementées					
Total I	5 737 131	4 661 434	1 075 697	23.08	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
Total II					
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
Total III					
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 229 710	1 229 710		
	Concours bancaires courants	8 736	8 791	55	0.63
	Emprunts et dettes financières diverses	1 023 496	656 808	366 689	55.83
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes d'exploitation					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 243	16 653	5 590	33.57	
Dettes fiscales et sociales					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	5 332 865	6 374 753	1 041 888	16.34	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	7 617 050	8 286 714	669 664	8.08
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		13 354 181	12 948 148	406 032	3.14

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

7 617 050 8 286 714

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12		Ecart N / N-1 *	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services							
Chiffre d'affaires NET							
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits			5 750	87 164	81 414	93.40	
Total des Produits d'exploitation (I)			5 750	87 164	81 414	93.40	
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			34 838	23 317	11 522	49.42	
Impôts, taxes et versements assimilés				25	25	100.00	
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges				1	1	100.00	
Total des Charges d'exploitation (II)			34 838	23 343	11 495	49.25	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			29 088	63 821	92 910	145.58	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	68 335		34 025	100.84
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	157 976		83 635	88.89
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	226 311		117 660	92.34
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 200		1 200	
Intérêts et charges assimilées (4)	100 982		43 037	134.64
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	102 182		43 037	137.43
2. Résultat financier (V-VI)	124 129		74 623	66.34
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	95 040		138 444	31.35
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	980 657		1 224 133	19.89
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			3 333 165	100.00
Total VII	980 657		4 557 297	78.48
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			3 333 166	100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII			3 333 166	100.00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	980 657		1 224 131	19.89
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	1 212 718		4 762 121	74.53
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	137 021		3 399 546	95.97
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	1 075 697		1 362 576	21.05

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

SOMMAIRE

	page	
Faits caractéristiques de l'exercice	6	
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	6	
- REGLES ET METHODES COMPTABLES		
Principes et conventions générales	6	
Dérogations	7	
Permanence ou changement de méthodes	7	
Informations générales complémentaires	7	
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN		
Etat des immobilisations	7	
Etat des amortissements		NA
Etat des provisions	7	
Etat des échéances des créances et des dettes	7	
Composition du capital social	8	
Titres immobilisés	8	
Créances immobilisées	8	
Evaluation des créances et des dettes	8	
Dépréciation des créances	8	
Disponibilités en Euros	8	
Charges à payer	9	

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 13 354 180.88 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un bénéfice de 1 075 696.98 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice 2022, Monsieur et Madame MALDINEY ont consenti un abandon de créance à concurrence de 980 657 € au profit de la société 2 C Partenaires. La créance initiale de 1 332 657 € détenue par Monsieur et Madame MALDINEY a été ramenée au 25 juillet 2022 à 352 000 €.

Au cours de l'exercice, par principe de prudence, les titres de participation de la société Marina Participations détenus par 2 C Partenaires ont fait l'objet d'une dépréciation de 1 200 € (réintégré fiscalement), du fait de la situation négative des capitaux propres de la filiale.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement significatif n'est intervenu depuis la date de clôture de l'exercice.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Selon le règlement ANC 2015-06, le fonds commercial a une durée présumée illimitée.

Dérogations

Aucune dérogation aux principes ci-dessus n'est à signaler.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Aucune information complémentaire en vue de donner une image fidèle des comptes annuels n'est à signaler.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	1.0000	6 044 548			6 044 548

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.


ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	113 056
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 400
Total	115 456

Certifié conforme
par le gérant



2C PARTENAIRES

Société en nom collectif au capital de 6 044 548 Euros
Siège social : 176 Avenue Charles de Gaulle
92522 NEUILLY SUR SEINE Cedex
809 693 617 RCS NANTERRE

<p align="center">PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023</p>

L'an deux mille dix-vingt-deux,
Le trente juin,
A huit heures trente,

Les associés de la Société **2C PARTENAIRES**, Société en Nom Collectif au capital de SIX MILLIONS QUARANTE QUATRE MILLE CINQ CENT QUARANTE HUIT (6 044 548) Euros, divisé en 6 044 548 parts sociales de UN (1) Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la Gérance, conformément à la Loi et aux statuts de la Société.

Une feuille de présence a été établie et signée par chaque associé lors de son entrée en assemblée, de laquelle il résulte que :

Sont présents :

- | | |
|--|-----------------|
| → Madame Claire PINCI, associée, propriétaire de
SIX MILLIONS QUARANTE QUATRE MILLE QUATRE CENT
QUATRE VINGT DIX NEUF parts, ci..... | 6 044 499 parts |
| → Monsieur Christian NAU, associé, propriétaire de
QUARANTE NEUF parts, ci..... | 49 parts |
| → TOTAL..... | 6 044 548 parts |

Tous les associés étant présents, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et, en conséquence, peut valablement délibérer.

Madame Laetitia NAU préside la réunion en sa qualité de Gérante.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- ❖ Copies des lettres de convocation des Associés avec avis de réception,
- ❖ La feuille de présence,
- ❖ Les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2022,
- ❖ Le rapport de gestion tel qu'établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- ❖ Un exemplaire des statuts de la Société,
- ❖ Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

W

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- ❖ Rapport de gestion,
- ❖ Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2022,
- ❖ Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- ❖ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente ensuite à l'Assemblée les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 puis déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne à la gérante quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 1.075.697 Euros en totalité au compte report à nouveau.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

W

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée à neuf heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant.

Le Gérant
Madame Laetitia NAU



2C PARTENAIRES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
Service du dépôt des comptes
4, rue Pablo Néruda
3^e étage
92010 NANTERRE Cedex

Neuilly sur Seine, le 1^{er} décembre 2023

LRAR par précaution

Objet : Dépôt des comptes sociaux de l'exercice 2022

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le dossier complet relatif au dépôt des comptes annuels de l'exercice 2022 de notre société, savoir :

- Le bilan (actif, passif), le compte de résultat et les annexes, certifiés conformes par le Gérant ;
- Le procès-verbal de l'assemblée du 30 juin 2023 contenant la proposition d'affectation et la résolution votée de l'affectation du résultat, certifié conforme par le Gérant ;
- Un chèque de 45,02 Euros en règlement des frais.

Nous vous souhaitons bonne réception des présentes et vous prions de bien vouloir nous excuser pour le retard dans la transmission du dossier.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

P/O Mme Laetitia NAU
Gérante

